

Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

L'an deux mille dix-neuf, le 2 décembre à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 26 novembre 2019, s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU **présents** et *excusés* :

- **Philippe VARLET – Président**
- **Laurent PARSIS – Vice-président « aménagement numérique »**
- *Stéphane DECAYEUX – Vice-président « services et collectivités rurales »*
- *Olivier JARDE – Vice-président « mutualisation et suivi des zones d'investissement privé »*
- *James HECQUET – Vice-président « développement numérique (éducation, santé...) »*
- *Florence RODINGER*
- **Ernest CANDELA**
- *Jean-Christophe LORIC*
- **Philippe COCQ**

James HECQUET a donné son pouvoir à Laurent PARSIS

Florence RODINGER a donné son pouvoir à Philippe VARLET

Le quorum est atteint avec 6 délégués présents ou représentés, le Bureau peut donc valablement délibérer.

Laurent PARSIS est désigné secrétaire de séance.

La présente séance du Bureau a pour objet de valider l'attribution d'un marché public de Somme Numérique, examiné au préalable par la Commission d'Appel d'Offres.

I. Délibérations

1. Attribution du marché « Renouvellement de la solution de stockage »

Parmi les services mutualisés pour ses membres, Somme Numérique propose à ses membres une solution de messagerie collaborative et des services d'hébergement sur une infrastructure virtualisée. L'ensemble de ces services nécessite une solution de stockage performante et d'une fiabilité élevée. Elle doit permettre de répondre aux besoins de :

- ▲ Croissance de la volumétrie nécessaire
- ▲ Unification et simplification de l'administration des solutions en place
- ▲ Haute disponibilité par la mise en œuvre de mesures assurant la continuité du service en cas de panne matérielle partielle
- ▲ La mise en place éventuellement d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) ou Plan de Reprise d'Activité (PRA)

La solution actuelle de stockage ne sera plus supportée après 2020 et doit être remplacée.

Après examen du rapport d'analyse des offres au regard des critères de choix du règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres se prononce sur l'attribution du présent marché.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau confirment le choix de la Commission d'Appel d'Offres et valident l'attribution du présent marché à la société SCASICOMP pour son offre de base s'élevant à 83 275€ HT.

Le Président est autorisé à signer les documents relatifs au présent marché et les crédits seront inscrit au budget annexe de l'exercice 2020.

Adoptée à l'unanimité

Projet d'ordre du jour du Comité syndical du 9.12.2019

Les membres du Bureau examinent les sujets qui seront présentés à l'ordre du jour du prochain comité syndical :

1. Budget principal – cotisations syndicales 2020

Elles seront fixées à 0,67€ HT par habitant pour les EPCI et 0,50€ HT par habitant pour le Département, comme cela a été présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

2. Budget annexe – contributions 2020 au remboursement des échéances d'emprunt

Cette délibération permet à chaque EPCI concerné et au Département de connaître le montant des annuités d'emprunt qu'il aura à verser en 2020, au titre des participations aux programmes d'investissement de Somme Numérique sur leur territoire.

3. Budget Primitif 2020

Les crédits inscrits sont conformes aux orientations prises lors du DOB adopté le 14 novembre 2019.

4. Grille tarifaire des services mutualisés 2020

Les chartes de services d'hébergement doivent être précisées afin d'intégrer les engagements souhaités par les membres en termes de sécurité informatique et de disponibilité de service. La grille tarifaire des services pour 2020 intègre les quelques ajustements présentés lors du DOB.

5. Mise en place du télétravail

Ce dossier a été présenté au Comité technique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Somme comme prévu par la réglementation. Les représentants du personnel ont formulé un avis défavorable. Cependant, cela ne bloque pas la procédure pour autant, comme le précise Ernest Candela, par ailleurs Président du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Somme. Le mode de fonctionnement proposé par le syndicat mixte se base sur la demande de l'agent, limitée à une journée de télétravail par semaine, ce qui permet d'équilibrer l'intérêt de l'agent et celui du service.

6. Médiation mobile : plan de financement

Cette action de médiation numérique mobile s'adressera en premier lieu au milieu rural. Il s'agira d'un outil mutualisé à disposition des EPCI permettant de tester l'appétence de leur population pour ce service. Il vient en complémentarité des actions existantes. Une première réunion a eu lieu avec un intérêt pour ce projet des élus des communautés de communes Terre de Picardie et Haute Somme. Laurent PARSIS a également évoqué l'ouverture de ce service aux élus de la communauté d'agglomération Baie de Somme, en réponse à une problématique posée par les élus ruraux. Philippe VARLET indique qu'il faudrait avoir confirmation de l'engagement des EPCI pour un minimum de 20 journées par an.

7. Création de poste de médiateur

La création de ce poste constitue le cœur du service de médiation mobile.

8. Commercialisation du RIP auprès de FREE sous forme de co-investissement

L'opérateur FREE sollicite les collectivités et leurs délégants depuis plusieurs mois pour la mise en place d'un accord permettant de commercialiser les prises FttH des réseaux d'initiative publique, sous forme de co-investissement. Ce mode de commercialisation est le mode dominant dans les zones dites « zones AMII » déployées par les opérateurs privés. FREE souhaite ainsi verser une somme forfaitaire par prise FttH dès l'ouverture à la commercialisation des sous-répartiteurs et intervenir dans les frais de maintenance du réseau, en tant que co-investisseur. Les modalités techniques et juridiques font l'objet d'un accord national entre le groupe Covage et FREE qui doit respecter les lignes directrices de l'ARCEP pour la commercialisation des Réseaux d'Initiative Publique. Cependant, au niveau local, cet accord nécessite au préalable une validation du délégant puisque la durée fixée à 40 ans, dépasse le terme de la convention de délégation de service public.

9. Programme 100% FttH 2019-2024 – validation du planning

Ce planning issu du résultat des prescriptions des entreprises titulaires des marchés de travaux, a été présenté à la Commission Aménagement Numérique du 10 septembre 2019. Il s'agit pour le Comité syndical d'en prendre acte officiellement pour faciliter la communication sur ce projet, auprès des collectivités et des partenaires extérieurs.

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h40.